doit sûrement y avoir une procédure qui pourrait s'appliquer à l'étiquetage trompeur et aux déclarations fausses ou trompeuses. Les lois spéciales doivent comporter des règlements spéciaux qui s'appliquent à des produits spéciaux; je pense aux pesticides par exemple. Nous devons prévoir des dispositions spéciales pour les pesticides. Je pense aussi aux règlements régissant la pêche. Le poisson est évidemment un produit bien particulier et nous devons aussi lui appliquer des règlements spéciaux en sus des dispositions ordinaires et uniformes relatives à la fabrication. Voilà pourquoi nous n'avons pas abrogé toutes les autres lois.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre que la présidence soumette la question au vote avant de déclarer qu'il est 5 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Le vote porte sur l'amendement au bill C-180 proposé par M. Howe et appuyé par M. Hales.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ledit amendement? Que tous ceux qui sont en faveur disent oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont contre disent non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Sur division.

(L'amendement de M. Howe est rejeté, sur division.)

* * *

• (5.00 p.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement afin de confirmer que la journée de demain, comme convenu la semaine dernière, sera réservée.

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Hillsborough (M. Macquarrie)—Les finances—Les faillites—La prévention du ralentissement des affaires; le député de Moose Jaw (M. Skoberg)—Les céréales—Les conflits ouvriers et le ralentissement du trafic à destination de Vancouver—Le préavis relatif aux diverses catégories; le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose)—La santé—Les cyclamates—L'indemnisation des fabricants lésés par l'interdiction.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES AVIS DE MOTION

LA SANTÉ

PROPOSITION DE FOURNITURE GRATUITE DES MÉDICA-MENTS AUX ASSISTÉS SOCIAUX ET D'UNE CERTAINE PROPORTION AUX ASSURÉS

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord) propose:

Que, la Chambre prie le gouvernement de songer immédiatement à accorder les médicaments gratuitement aux assistés sociaux et d'en payer une partie variable du coût aux personnes visées par le Régime d'assurance frais médicaux et dont le revenu est limité.

-Monsieur l'Orateur, la raison qui m'incite à déposer aujourd'hui cette motion à la Chambre est la disparité qui se fait de plus en plus évidente en matière de soins en ce qui concerne les personnes âgées. Cela est dû au fait que notre population vieillit parce que nous avons réussi, dans une certaine mesure, à vaincre la maladie. Permettez-moi de citer quelques chiffres pour mieux illustrer mon propos. En la première année de notre ère, le monde comptait 250 millions d'hommes. Au XVIIº siècle, lors des premières estimations, on en comptait le double. La population a doublé de nouveau en 1800. Selon «World Population» de Carr-Saunders, la terre comptait 465 millions d'habitants en 1650. 660 millions en 1750, 836 millions en 1800, 1 milliard 90 millions en 1850, 1 milliard 551 millions en 1900, 2 milliards 57 millions en 1933 et 3 milliards en 1960; vers la fin du siècle, le monde devrait compter de six à sept milliards d'habitants.

Ceci veut dire que les gens âgés continueront à être beaucoup nombreux plus qu'à l'heure actuelle. Comme le groupe des 65 ans compte beaucoup plus de personnes qui souffrent de nombreuses maladies et ont besoin d'opérations, leurs frais d'hospitalisation sont environ quatre fois plus élevés que ceux des personnes de 35 ans. Ces personnes âgées ont besoin de beaucoup plus de médicaments pour survivre. Je plaide la cause de ces personnes de même que celle des gagne-petit qui, pour une raison ou l'autre, ne peuvent acheter les médicaments dont ils ont besoin.

M. McCleave: Quel philanthrope!

M. Rynard: C'est pour ces gens que je plaide aujourd'hui. Il s'est opéré de très grands progrès dans ma profession et dans le domaine des sciences en général, et c'est notamment pour cela que beaucoup plus de gens atteignent 65 ans. En 1900, la moyenne d'âge à la mort s'établissait à 40 ans. C'était la durée de la vie. Aujourd'hui, la moyenne est d'environ 70 ans. Cela provient de l'introduction de vaccins, de sérums et de nouvelles drogues. Je pourrais faire l'historique à partir de la découverte de l'antitoxine diphtérique et de la cause et du traitement de la fièvre typhoïde, ainsi que de la découverte du traitement du diabète et de l'anémie pernicieuse. Nous avons eu les sulphamides, la pénicilline et les précieuses drogues de l'ère des antibiotiques, dont un grand nombre ont été découvertes au cours des 20 ou 30 dernières années. C'est un fait qu'en 1900, pour le groupe d'âge de 1 à 35 ans, la cause ordinaire de décès était l'infection, qui prenait la forme, je le répète, de toutes sortes de maux comme la diphtérie